

DECISION PORTANT AGREMENT DE PSYCHOLOGUES LIBERAUX
(liste des psychologues conventionnés)

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 6 sexies ;

VU le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'université de Lorraine, notamment l'article 5 ;

VU la circulaire MESRI du 15 février 2021 relative mesures d'accompagnement psychologique pour les étudiants (recrutements de psychologues et « Santé Psy Étudiants ») ;

Parmi les mesures destinées à soutenir psychologiquement les étudiants au cours de l'année 2021 figurent le recrutement de psychologues au sein des établissements d'enseignement supérieur ainsi que la possibilité pour les étudiants de bénéficier de consultations gratuites de psychologue, au sein des services de santé universitaire (SSU), des bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU), ou en ville.

L'objectif est d'inscrire les étudiants en situation de souffrance psychologique dans un parcours de soin mettant en réseau les différents acteurs concourant à la prise en charge de la santé mentale : médecins généralistes, SSU, BAPU, centres médico-psychologiques, psychiatres, centres hospitaliers et psychologues.

A l'issue d'un appel à candidatures, les psychologues intervenant dans le dispositif « Santé Psy Étudiants » sont agréés par les SSU et conventionnent avec les établissements porteurs.

Article unique

La liste des psychologues conventionnés de l'université de Lorraine, chargés par le service de santé universitaire de l'accompagnement psychologique des étudiants, est établie conformément à la liste publiée sur Santé Psy Etudiant (<https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>) pour les départements 54, 55, 57 et 88.

Fait à Nancy, le 18 mars 2021

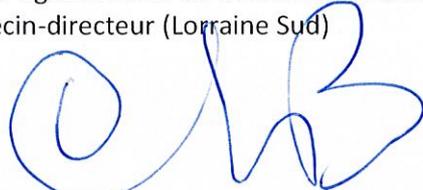
Le président de l'université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

Visa pour agrément du service de santé universitaire de l'université de Lorraine

Le médecin-directeur (Lorraine Sud)



Dr. Martine ROSENBAKER-BERLEMONT

Le médecin-directeur (Lorraine-Nord)



Dr. Sylvie VAILLANT